

Procès-verbal de la réunion tenue le jeudi 28 avril 2009 à Bruxelles, Bureau fédéral.

APPROUVE

Présents:

Hugo RASSCHAERT, Président
Francis MERCIER, Vice-Président
Pierre LEDENT, Secrétaire
Pierre GEERAERTS
François DAMS

Excusé :

Patrick VAN PETEGHEM, Sélectionneur National

1. Lecture et approbation du PV du 26-03-2009

Le PV de la réunion du 26/03/2009 est lu et approuvé.

2. Championnat de Belgique 2008-2009

Match Senior 2082/2182 Div. II/II Res Strombeek – Calypso du 21/03/2009

Lors du match FRBN/KBZB – Calypso du 18/03/2009 M. Bernard POLLAK du SCC s'est vu octroyer un carton rouge ce qui entraîne une sanction automatique de 1 match qui doit être appliquée le match qui suit mais cette sanction n'a pas été notifiée par l'arbitre sur la feuille de match.

Pour la Commission de Discipline, le fait que le délégué du club ait signé la feuille de match signifie qu'il est au courant qu'un de ces joueurs est suspendu même si la suspension n'est pas notifiée sur la feuille.

Lors du match de Div. II Strombeek – Calypso ainsi que du match réserve qui ont suivi le match du 18/03, M. Bernard POLLAK a pris part à ces matches.

Comme le règlement le prévoit, le secrétaire a notifié le forfait à Calypso pour les deux matches.

La Commission Sportive entérine cette décision et demande à la Fédération d'appliquer l'amende réglementaire pour forfait.

Match Junior 6001 Merksem – Mechelen

Ce match aurait dû se jouer le 28/09/2009. Merksem ne pouvant disposer de la piscine à cette date, a demandé de pouvoir reporter ce match et depuis lors n'a plus donné signe de vie.

En date du 16/03/09 M. VANAUTRYVE, secrétaire de Merksem, informe le Secrétariat Sportif que ce match doit encore être joué.

En date du 19/03/09, M VANAUTRYVE informe le club de Mechelen ainsi que le Secrétariat Sportif que son club déclare forfait pour le match en question.

La Commission Sportive entérine ce forfait et demande à la Fédération d'appliquer l'amende réglementaire pour forfait sans tenir compte des frais d'arbitre.

Match Junior 6053 Eeklo – Merksem du 22/03/2009

Le club de Merksem a informé le Secrétariat Sportif ainsi que le club d'Eeklo qu'il déclarait forfait pour ce match.

La Commission Sportive décide que le club d'Eeklo gagne le match avec le score de 10-0.

La Commission Sportive demande à la Fédération l'application de l'amende réglementaire pour forfait sans tenir compte des frais d'arbitre.

RÉDACTION

08/06/2009

TEL /Fax: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be



Varitech

3. Championnat de Belgique 2009-2010

La Commission Sportive prend connaissance du projet de calendrier établi par M. Patrick VAN PETEGHEM au point de vue des dates des entraînements pour les équipes nationales et régionale.

MM RASSCHAERT, MERCIER et GEERAERTS informe la Commission Sportive que lors de la dernière réunion de la Cellule Sportive du 31/03/09 dans le point divers il a été décidé sans leur accord que le Championnat 2010-2011 pour la Division I devra se jouer dans des piscines ayant une profondeur minimale de 1,80 m et la suppression des Associations de clubs pour les équipes de Jeunes ou Dames.

Ceci étant confirmé dans le PV provisoire de la Cellule Sportive qui est parvenu au Secrétariat de la Commission Sportive le 17/04/09. Ce PV doit être normalement entériné en date du 09/05/09.

La Commission Sportive demande au Secrétaire de préparer un courrier à envoyer à la Fédération avant le 08/05/09 et reprenant les points suivant :

- Ce n'est pas le rôle de la Cellule Sportive de prendre pareille décision, selon les Statuts et Règlements de la FRBN, c'est à la Commission Sportive de modifier les Règlements Sportifs.
- Que l'expérience avait déjà été menée par le passé et qu'elle n'avait pas porté les fruits désirés, c'est-à-dire un rehaussement du niveau en Belgique.
- La Commission Sportive est bien consciente que le water-polo de haut niveau doit se jouer dans des piscines ayant une profondeur minimale de 1,80 m mais à ce jour en Belgique il n'y a pas assez d'infrastructures pour appliquer cette règle et demande donc à la Fédération de dresser un inventaire des piscines répondant à leur exigence et qu'elle fasse le nécessaire pour faciliter l'accès aux clubs concernés autant au point de vue horaire que financier.
- Pour les Associations de Club pour les équipes de jeunes ou de Dames, la Commission Sportive tient à rappeler que le but de ces Associations était de permettre aux clubs ne disposant pas assez de jeunes ou de dames que justement ces jeunes ou dames puissent participer à un championnat dans leur catégorie et ainsi ne pas perdre d'éléments pour leur équipe Senior.

Ce courrier sera relu et corrigé par MM RASSCHAERT et MERCIER.

4. Courrier

La Commission Sportive prend connaissance des différents rapports des matches de l'Equipe Nationale Jeune qui évolue dans le Championnat de Division II.

La Commission Sportive prend connaissance du courrier de M. Marcel DAMS, responsable de la deuxième équipe senior d'Anvers. Ce courrier est transmis à la Commission de discipline.

La Commission Sportive prend connaissance du courrier du président du club de Mechelen au sujet des incidents survenus lors du tournoi Benjamin au Calypso.

La Commission Sportive prend connaissance du courrier de la Gentse suggérant certaines idées pour le prochain championnat.

La Commission Sportive prend connaissance du rapport de M. Pierre GEERAERTS sur la finale de la Coupe de Belgique. La Commission Sportive tient par la même occasion à féliciter le club de La Louvière pour la parfaite organisation de cet événement.

La Commission Sportive prend connaissance du Mail de M. Eric PIETTE concernant les fonctions d'un délégué de club lorsque son club est en déplacement. M Eric PIETTE fait quelques suggestions à ce sujet.

La Commission Sportive demande au secrétaire de préparer un texte à ce sujet et qui sera corrigé lors de la prochaine réunion ensuite il sera introduit dans les directives du championnat et le manuel.

5. Divers

M. François DAMS au nom de M. Patrick VAN PETEGHEM qui demande la possibilité pour l'équipe « 93-94 » de pouvoir jouer dans deux piscines différentes, en l'occurrence Mechelen et Tournai. Cela permettrait ainsi que cela ne soit pas toujours les mêmes clubs qui ont des longs déplacements à effectuer.

La Commission Sportive donne son accord à condition que lorsque l'équipe jouera à Tournai, elle devra jouer dans un champ de jeu aux mêmes dimensions que celui de Mechelen.

M. François DAMS revient sur le mail envoyé au club de Mechelen concernant la composition des deux équipes alignées en division IV et qui prennent part au tour final du Championnat.

Le but de ce mail était d'éviter les problèmes que la Commission a connue précédemment lors du match Aalst – Mechelen C. Pour l'avenir, la directive suivante sera d'application :

En division IV lorsqu'un club alignera deux équipes, il communiquera, au secrétariat de la Commission Sportive, au début du championnat les noms des joueurs Seniors qui prendront part au championnat et ce par équipe. Ces joueurs ne pourront pas passer d'une équipe à l'autre. A tout moment dans la saison, le club pourra rajouter un joueur « Senior » dans l'une ou l'autre équipe de cette division pour autant que ce joueur n'ait pas pris part au championnat avec une équipe d'une division supérieure ou d'un autre club.

Pour les clubs possédant plusieurs équipes Seniors et concernant les « Jeunes » (juniors y compris) : les jeunes (juniors y compris) pourront prendre part à tous les matches « Seniors » que d'une seule équipe « Seniors » par week-end.

M. Hugo RASSCHAERT demande qu'un courrier soit fait par M. Wouter GEORGES et envoyé vers les clubs en annonçant la participation de l'équipe Nationale « 91-92 » dans le championnat de division I et que l'équipe Nationale « 93-94 » participera au Championnat Juniors.

M. Hugo RASSCHAERT demande que l'on trouve un délégué parfaitement bilingue pour encadrer l'équipe Nationale « 93-94 ».

Le tournoi « Meilleur Deuxième » Benjamins sera organisé par la Gentse le 10/05 à partir de 14h00

Le tournoi « Meilleur Deuxième » Canetons sera organisé par le club de Tielt le 17/05 à partir de 14h00

La réunion calendrier aura lieu le 27/06 à Vilvorde.

**Le rapporteur,
Pierre LEDENT,
Secrétaire**

<u>Prochaine réunion :</u> Mardi 26 mai 2009 – 18h30 – Bureau fédéral Bruxelles
--

RÉDACTION

08/06/2009

TEL /Fax: 064/66 56 84 - EMAIL : secr.wp.secr.p.ledent@skynet.be

